

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N°73-18 du 19 janvier 1973

portant nomination de Mr Edmond-Pierre Orounla AMOUSSOU, Administrateur, en qualité de Secrétaire Général du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret N°245/PR du 17 août 1968, portant organisation du Secrétariat Général du Gouvernement et le décret N°331/PR du 25 octobre 1968 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret N°70-39/D du 6 mars 1970, fixant les indemnités et les prestations en nature allouées au Secrétaire Général et au Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement et le décret N°72-50 du 1er mars 1972 qui l'a complété ;
 - VU le Décret N°70-323/CP/SGG du 15 décembre 1970, portant nomination de Mr Edmond-Pierre Orounla AMOUSSOU, Administrateur, en qualité de Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Edmond-Pierre Orounla AMOUSSOU, Administrateur, précédemment Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, est nommé Secrétaire Général du Gouvernement. •

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 12 janvier 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

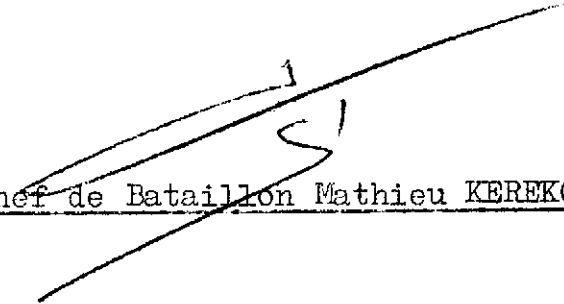
• Fait à COTONOU, le 19 janvier 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Minis-
tères 11 - SGG 4 - Intéressé 1 -
IAA-DCCT-CNI-Cab.Mil.-Gde Chanc. 5
IGF-DB-CF-DC-Solde 5 - Trésor 4
DI 8 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
DP 2 - JORD 1.